

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire constate la présence de Janine POUJOL, Claire CROCHER, Manuel CAILLAUD, Laurence MOUNIER, Aline DECOUTY, Yannicka QUENTIN et Émilie FAURIE.

Bernard LABORIE donne procuration à Yannicka QUENTIN, Sébastien ROUCHON à Claire CROCHET et Isabelle LAMBERT à Bernard ROUX.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : emprunt pour régler les premières factures des travaux de la salle polyvalente.

1° Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2024

Votée à l'unanimité des personnes présentes lors de ce conseil.

2° Travaux de rénovation de la salle polyvalente : choix de l'entreprise retenue pour le lot n° 6 - chapes et revêtements de sols

Monsieur le Maire expose les devis reçus de 3 entreprises pour ce lot. La société MIZZARO, qui propose l'offre la plus intéressante, est retenue pour la somme de 24 917,05 euros.

Voté à l'unanimité

3° Décisions modificatives budgétaires pour le budget principal et le budget assainissement

En ce qui concerne le budget principal, il est nécessaire de délibérer pour transférer la somme de 6 300 euros du chapitre entretien bâtiments publics vers le chapitre 66 intérêts de la ligne de trésorerie pour la somme de 300 euros et 6 000 euros sur le chapitre 012 charges de personnel.

Quant au budget de l'assainissement, 1 100 euros doivent passer du chapitre 11 au chapitre 65 afin de régler les 3 années de redevance (480 €/an) pour le passage des canalisations de l'eau et de l'assainissement au-dessous des voies de la SNCF.

Votées à l'unanimité

4° Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Jusqu'à l'adoption du budget 2025 ou jusqu'au 15 avril, la commune peut régler les nouvelles dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cela concerne uniquement les dépenses non engagées sur l'exercice 2024. En conséquence la limite fixée est de 133 410 € pour le budget général, 57 359 € pour celui de l'eau et 23 080 € pour celui de l'assainissement.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de pouvoir engager les éventuelles nouvelles dépenses d'investissement à venir dans cette limite.

Votée à l'unanimité

5° Emprunt

Monsieur le Maire propose de recourir à un emprunt de 100 000 € afin de régler le reste à charge de la salle polyvalente. Deux organismes bancaires ont été sollicités et les membres du conseil municipal décident de choisir la banque offrant les meilleures conditions pour un emprunt.

Voté à l'unanimité

6° Choix de l'entreprise retenue pour la rénovation de la toiture du café associatif

Monsieur le Maire présente les devis reçus de 3 entreprises. Il est décidé de choisir celle ayant le devis le moins onéreux. L'entreprise CS CHARPENTE exécutera les travaux pour un montant de 41 067 € H.T. La commune devrait bénéficier de subventions à hauteur de 60 % de la dépense. Le dossier sera examiné en commission Groupement d'Action Locale courant avril/mai 2025.

Voté à l'unanimité

7° Approbation de la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme :

Monsieur le Maire fait lecture des conclusions du rapport établi par Madame Le Commissaire enquêteur. Celui-ci est favorable à cette mesure qui concerne la construction d'un nouveau bâtiment respectueux de l'environnement pour le centre d'allotement sur une parcelle de 7 800 m² près du rond-point des Bertranges. Le conseil municipal vote donc l'approbation de ce rapport.

Votée à l'unanimité

8° Modification de la délibération n°42/2024 du 5 novembre 2024 sur la proposition de vente des biens sous baux emphytéotiques à Corrèze Habitat :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de modifier la délibération prise lors du dernier conseil municipal. Une nouvelle rédaction pour le rachat des baux emphytéotiques incluant les termes juridiques est nécessaire à la vente. Il fait lecture de l'acte préparé par leurs services.

Votée à l'unanimité

9° Questions diverses :

- Eau Assainissement :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil des démarches effectuées auprès de plusieurs entreprises en ce qui concernent les travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable. Pour le moment la SAUR est celle qui a le devis le plus intéressant. Il faudra également prévoir une nouvelle clôture des terrains sur les lieux des captages. Il est décidé que ces travaux pourraient être entrepris en 2025.

- Point sur les travaux :

* Salle polyvalente : La démolition est presque terminée. Ces travaux ont mis en évidence la nécessité d'intervenir sur les murs extérieurs en pierres qui se révèlent être poreux et nécessiteraient un traitement pour étanchéifier l'ensemble. L'entreprise de maçonnerie doit chiffrer ces travaux complémentaires.

* Laboratoire de la boucherie : les travaux sont terminés et le local a été livré à la date convenue. Il reste à installer un bac dégraisseur. Un nouveau loyer sera perçu à partir de janvier 2025.

* Pharmacie : Monsieur le Maire a reçu la pharmacienne et son architecte qui ont pu présenter un nouveau projet. Les travaux pourraient commencer à l'automne 2025.

* Miroir face à la rue Léonard Bunisset : une habitante souhaiterait l'installation d'un miroir face à cette rue afin de sécuriser la sortie des véhicules. Elle invoque la dangerosité des lieux lors de cette manœuvre. Le conseil décide que la commission des travaux se rendra sur place pour évaluer la faisabilité sans endommager ou nuire à l'esthétique de la façade de la maison qui est face à cette rue.

Yannicka QUENTIN



Le Maire,
Bernard ROUX

